



Press Information . Communiqué de presse . Comunicado de prensa

Le CII exhorte tous les gouvernements à signer la Charte de l'OMS sur la sécurité des agents de santé et à parer aux dangers auxquels sont exposées les infirmières

Genève, Suisse, 17 septembre 2020– Le Conseil International des Infirmières (CII) salue la [Charte](#) de l'Organisation mondiale de la Santé sur la sécurité des agents de santé, publiée aujourd'hui à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité des patients, et qui fait suite à l'enquête du CII, publiée en début de semaine, montrant l'ampleur des dangers auxquels les infirmières sont confrontées au travail.

Le [rapport](#) du CII, intitulé *Protéger les infirmières contre la COVID-19 : une priorité absolue*, a révélé que les pouvoirs publics ont échoué à protéger les infirmières et confirmé que plus de mille d'entre elles sont décédées après avoir contracté le virus.

Le rapport contient les résultats d'une enquête mondiale révélant la gravité et l'ampleur des dangers auxquels les infirmières et les autres agents de santé sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

Howard Catton, le Directeur général du CII, a déclaré :

« Notre rapport confirme l'ampleur et la gravité des risques auxquels les infirmières et les agents de santé sont confrontés aujourd'hui, partout dans le monde. Plus de mille infirmières sont mortes, des millions sont contaminées par le coronavirus, les équipements de protection individuelle (EPI) manquent encore, le personnel ne fait pas l'objet de dépistage systématique et il est toujours victime de violence et de discrimination. »

« Les pouvoirs publics du monde entier ont fait montre de lenteur ou ont échoué à protéger les infirmières et les populations contre les effets de la pandémie ; c'est la raison pour laquelle nous appelons tous les gouvernements, ici et maintenant, à signer la Charte de l'OMS et à s'y conformer. »

Le CII soutient de longue date que la sécurité des infirmières et des autres agents de santé doit constituer une priorité pour les gouvernements afin que celle des patients soit garantie. Le CII a collaboré avec l'OMS pour élaborer la Charte – M. Catton est membre du Réseau pour la sécurité des patients de l'OMS – et a formulé des recommandations sur ce qu'il convient de faire.

La Charte contient de nombreuses recommandations du CII, notamment pour ce qui est de la tolérance zéro en matière de violence et de maltraitance ; la dotation en personnel sûre ; la réduction du stress lié au travail ; le rééquilibrage du rapport entre le travail et la vie de famille ; la mise à disposition de tous les équipements requis pour travailler en toute sécurité, dont les EPI ; et la communication ouverte sur le lieu de travail.

Le CII soutient sans réserve la Charte et collaborera avec ses associations nationales d'infirmières pour pousser tous les gouvernements à y adhérer et signaler ceux font défaut.

« Le monde connaît déjà une grave pénurie d'infirmières, il ne peut se permettre d'en perdre davantage, surtout pas maintenant, au plus fort d'une pandémie mondiale. »

« Comme indiqué dans notre rapport, il est primordial que la sécurité des agents de santé soit au cœur de la conception et de la prestation des services de santé. »

« La pandémie est loin d'être terminée et bien que les applaudissements aient cessé, les infirmières et les patients qu'elles soignent sont toujours dans l'œil de ce cyclone meurtrier. Les gouvernements doivent s'engager à faire de la sécurité de leurs agents de santé la cheville ouvrière de l'organisation et de la gestion de leurs systèmes de santé. Ce faisant, ils amélioreront les résultats de santé de leur population et renforceront la sécurité de leur personnel, sauvant *in fine* la vie des infirmières. »

Le thème de cette Journée de la sécurité des patients de l'OMS est la **Sécurité des agents de santé : une priorité pour la sécurité des patients**.

M. Catton a conclu : « Notre rapport et la Charte reconnaissent que la sécurité des agents de santé et la sécurité des patients sont les deux faces d'une même pièce, l'une ne va pas sans l'autre car elles sont indissociables. »

* * *

Note aux rédacteurs

Le **Conseil International des Infirmières (CII)** est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse,
madarasz@icn.ch
Tél. +41 22 908 01 16

www.icn.ch